## Nº

## Commune de LIGINIAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 17 juin 2022 à 20h00 selon convocation en date du 13 juin 2022.

Président: M BIVERT Frédéric.

<u>Présents:</u> M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absent excusé: M TRONCHE (a donné procuration à M VERNIENGEAL)

Secrétaires de séance : Mrs MICHOUX et BUSSIERE

Objet : Délibération n°2022-041 : Projet d'extension d'éclairage public au lotissement de Juillac

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Liginiac a transféré la compétence Eclairage Public au Syndicat de la DIEGE (volet « INVESTISSEMENT » uniquement selon le règlement en vigueur précisant les conditions administratives, techniques et financières pour l'exercice de la compétence à la carte « éclairage public »). Cette demande de transfert a été acceptée par le Syndicat de la Diège le 17/06/2019.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a demandé au Syndicat de la DIEGE d'étudier le projet d'éclairage public cité en objet.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'ensemble des membres de l'Assemblée du projet étudié et élaboré par les Services Techniques du Syndicat de la DIEGE. La participation prévisionnelle de la commune s'élève à la somme de 2 966.74 €

Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022 Affiché le

ID: 019-211911300-20220617-DCM2022041-DE

- > Approuvent le projet d'éclairage public et son plan de financement ;
- Décident d'inscrire au budget la participation communale pour la réalisation de ce projet;
- Précisent que la participation communale sera calculée sur le montant des travaux réellement réalisés;
- Donnent tous les pouvoirs à leur Maire pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de ce projet au mieux des intérêts de la Commune.

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 17 juin 2022. Le Maire, Frédéric BIVERT.

Membres	13
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0



